

travail continue. Et c'est une poignée d'étrangers, des Etats-Unis, qui viennent ainsi forcer nos ouvriers à enfreindre la loi chrétienne et à épuiser leur pauvre vie par un travail qui ne connaît pas la cesse. Au Cap de la Madeleine, l'attitude énergique des ouvriers a eu raison des patrons sur ce point. Ailleurs, pas. On congédie ceux qui refusent le travail du dimanche. "Que les curés vous fassent vivre, puisque vous voulez les écouter," disait insolemment un contre-maître à des ouvriers catholiques.

Il est consolant de voir la conduite toute différente des patrons canadiens-français, à Chicoutimi et à Chandler. Et il paraît que ça ne va pas plus mal. C'est que parmi les facteurs de richesse, le principal instrument c'est l'homme. Il est nécessaire qu'il se repose, et ici Dieu en promulguant la loi du dimanche a voulu en même temps que cette loi fût naturelle. Savants, économistes sont d'accord sur cette nécessité, et c'est être bien myope que de ne pas voir que, en définitive, le travail du dimanche ne profite pas même à l'industrie. Le travail du dimanche ruine la santé de l'ouvrier, la stabilité de la main d'œuvre, et donc nuit à l'industrie. Conséquence plus grave, produit l'ignorance religieuse de l'ouvrier qui n'entend jamais un mot de religion, détruit la vie de famille, si légitime et si précieuse pourtant, détruit les relations sociales.

Mgr Lapointe termine en adjurant nos catholiques de ne pas permettre plus longtemps que des étrangers viennent nous forcer à transgresser une loi divine, qui s'observe du reste rigoureusement chez eux.

Le lendemain matin, à 8 h. 30, les congressistes s'assistaient à une messe dans la chapelle de la Congrégation du Petit-Séminaire. Le R. P. Théophile Hudon, S.J., curé de Notre-Dame du Chemin, y prononçait le sermon de circonstance.

A 9 h. 30, une deuxième séance d'études réunissait les Congréganistes à la salle des cours littéraires, à l'Université Laval. On s'est, au cours de cette séance, occupé des méthodes de propagande du journal catholique : 1o. Par le Curé ; 2o. Par le Comité paroissial ; 3o. Par les associations ; 4o. Par les abonnés.

On s'est aussi occupé des principales publications à répandre dans nos paroisses.

Telle a été, dans ses grandes lignes, la journée des Œuvres Sociales Catholiques.